

**COMPENSATION ET ACCEPTATION SOCIALE
DES EMR**

PROPOS INTRODUCTIFS

Olivier LAROUSSINIE

*Directeur de l'Agence Nationale
des Aires Marines Protégées*

Les énergies marines renouvelables sont appelées à se développer pour répondre au besoin d'augmenter la part des énergies dites vertes dans le mix énergétique. Au premier rang figure l'éolien offshore, pour lequel des appels d'offres sont en cours sur des espaces délimités en mer par l'Etat. La délimitation de ces espaces s'est faite en croisant les zones potentielles pour l'éolien planté avec les zones de moindres contraintes quant aux usages connus et au patrimoine naturel répertorié. L'Etat a par ailleurs pris les devants par rapport à l'opposition prévisible de deux catégories d'acteurs particulières, les élus locaux et les pêcheurs professionnels, en instaurant une taxe sur l'éolien offshore principalement à leur avantage. A-t-on pour autant instauré des conditions optimales pour le développement de l'éolien planté offshore ?

Il n'est pas inutile (comprendre : il est indispensable) que des travaux de recherche donnent un peu de recul par rapport à ce processus, tant du point de vue social et économique que du point de vue des impacts sur l'environnement. Les investissements à réaliser se chiffrent en milliards d'Euros et toute insécurité quant au déroulement des projets est susceptible d'avoir des retentissements économiques dramatiques. Or, cette insécurité existe à la fois sur un plan social et sur un plan environnemental. Dans le premier cas, l'acceptabilité sociale des projets sera un facteur déterminant de leur bonne fin, alors que, notamment, la nouveauté d'envisager des installations industrielles en mer sollicite du public une vision de la mer qu'il n'avait pas jusque là. En ce qui concerne les impacts sur l'environnement, nos connaissances sont très faibles et notre savoir-faire en matière de compensation pratiquement inexistant. Dans les deux cas, nous ne sommes donc pas à l'abri de réactions imprévues et de remise en cause plus ou moins profonde des projets en cours d'instruction.

Dans leur développement à marche forcée, les énergies marines renouvelables bousculent à la fois un état du droit relativement inadapté, une conception des usages en mer qui rejette l'idée d'une spatialisation, une vision de la mer avant tout hédoniste de la part du grand public, la faible implication des collectivités locales dans l'aménagement de l'espace marin, etc... Autant de questions qui relèvent des sciences économiques et sociales et méritent un investissement à la hauteur des enjeux industriels qui sont en jeux.